ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz

Question écrite n° 91497

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc s'étonne auprès de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'apprendre la nouvelle hausse de 5,8 % des tarifs GDF. Il rappelle que ces tarifs ont successivement augmenté de 5,2 % en novembre 2004, 4 % en juillet 2005, 2,6 % en septembre 2005 et 12 % en novembre 2005. Ces hausses successives sont à mettre en rapport avec les bénéfices de GDF : 1,4 milliard d'euros en 2004, 1,7 milliard d'euros en 2005 et, selon les dernières prévisions, un bénéfice supérieur à 2 milliards d'euros en 2006. Il lui demande les perspectives de son action s'inspirant de ces réflexions pour qu'EDF fasse bénéficier les utilisateurs de ses résultats.

Texte de la réponse

La France, disposant de peu de ressources en gaz naturel sur son territoire, dépend essentiellement des marchés internationaux pour ses approvisionnements. Gaz de France est un négociant dont les coûts sont très exposés à l'évolution, des prix des produits pétroliers. La solidité économique et financière de Gaz de France constitue l'assurance que la sécurité d'approvisionnement française en gaz naturel est maintenue face aux risques non négligeables que certains de nos proches voisins ont pu récemment connaître. Elle est aussi un élément important de notre indépendance énergétique. Enfin, elle permet de financer les dépenses de construction et d'entretien des réseaux pour la distribution du gaz sur le territoire français et de découvrir de nouveaux gisements. Pour les clients se chauffant au gaz, Gaz de France a proposé une remise commerciale de 22 (H.T.) pendant tout l'hiver. Après avoir décidé qu'aucune hausse des tarifs de Gaz de France n'aurait lieu pendant l'hiver pour tous les clients de Gaz de France, particuliers comme professionnels et chaufferies collectives, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a confié à trois personnalités une mission d'analyse des prix et du marché du gaz. La commission, présidée par M. Durieux - dont les conclusions sont consultables sur le site internet du ministère - a précisé que la hausse de tarif de 5,8 % au 1er mai 2006 reflétait bien l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France. Le gaz reste une énergie compétitive pour le chauffage. Cette mission a également souligné plusieurs faits marquants : l'indexation des prix d'achat du gaz sur les cours des produits pétroliers en France comme dans tous les autres pays européens, la part du coût de la matière première, qui représente environ la moitié du prix de vente du gaz et le prix modéré du gaz en France pour les consommateurs. Cette commission a recommandé de mettre en oeuvre une nouvelle politique de fixation des tarifs du gaz aux particuliers fondée sur quatre points : vérité des prix, transparence, attentes des consommateurs, visibilité et stabilité nécessaires aux entreprises. Les conclusions de la commission doivent permettre d'engager les adaptations nécessaires du cadre juridique dans les prochains mois afin de rendre opérationnelles les nouvelles règles pour une prochaine révision tarifaire qui aura lieu le 1er juillet 2007. Cette dernière reflétera, à la hausse ou à la baisse, les évolutions en niveau des coûts d'approvisionnement intervenues éventuellement d'ici là.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE91497

Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91497
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3800
Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5925